



P - 71

INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION ΠΑΝΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE

Brussels, September 1984

ACTION TO COMBAT LONG-TERM UNEMPLOYMENT (1)

At the initiative of Mr Ivor Richard, the Commission has recently approved a Communication on the problem of long-term unemployment in the Community and possible ways of remedying it. This follows a request made by the Joint Council of Finance and Employment Ministers in November 1982. The Communication will be discussed by the Informal Council on 20-21 September and by the Standing Committee on Employment in October.

Over four million long-term jobless

The Communication states that the problem of long-term unemployment has now reached extremely serious proportions. In 1983, over 4.3 million people in the Community had been continuously registered as unemployed for a year or more, of whom 2.1 million had been registered for two years or more. It adds that the threat of long-term joblessness is increasingly affecting whole areas of the Community as technological and structural change, coupled with economic stagnation, remove major traditional sources of employment. Unemployment amongst the young has been particularly apparent and has attracted much concern (28% of the long-term unemployed are under 25). However, 25-50 year old men - many of whom are among the better qualified - are now much more strongly represented amongst the long-term unemployed than in the past.

Thousands of families reduced to the poverty line

The Communication stresses the social and economic costs of long-term unemployment. Not all those involved are entitled to claim unemployment benefits, but, even for those who are, the rate of benefits generally decreases as the period of unemployment lengthens. Within one or two years, many families can find themselves reduced to the minimum level of social assistance. The surveys that exist show that most households experience a drastic cut-back in living standards.

The Commission notes that the idea that the long-term unemployed commonly find work in the "black economy" to supplement social security income does not seem to be supported by available research. It states that prolonged unemployment can undermine an individual's confidence, leading to feelings of humiliation and loneliness. Skills deteriorate through lack of use and many people end up believing that they may never find a job again.

.//.

(1) COM(84) 484

Massive economic costs

As for economic costs, the Commission estimates that the long-term unemployed probably account for a loss of 3 to 4% of Community GDP potential. In addition, unemployment payments now exceed 5% of public expenditure in the Community. The Communication adds that there are also longer term losses to the Community as the results of past education and training remain unused and deteriorate. The Commission concludes that long-term unemployment represents the most expensive form of paid inactivity.

National measures inadequate

The Commission examines existing national measures and states that there does not appear to have been much systematic thinking about the scope and scale of the measures, about their coherence with respect to overall economic and social objectives, or about longer term strategies. Nor are the respective roles of the employment services and the social security services clearly defined.

Proposed action

In its conclusions, the Commission states that on present trends the prevailing expectation is that the level of unemployment in the Community will remain high throughout much of this decade and the long-term component of that unemployment will remain at least as high as now. It stresses that action to combat long-term unemployment needs to be both strengthened and better targeted. The policy objectives should be to ensure that temporary unemployment does not degenerate into long-term unemployment, that those seeking to enter the labour market have a reasonable opportunity of succeeding and that those who do become long-term unemployed are given every possible opportunity to maintain their skills. This will require a strengthening of the efforts by governments and the two sides of industry. It stresses, however, that while more effective policy measures are essential, they need to be linked to wider policies to stimulate economic growth and employment creation.

It suggests specific measures to overcome weaknesses in existing policies by :

- making greater efforts to create new job opportunities and to improve the flexibility and adaptability of the labour market;
- providing adequate and comparable information about long-term unemployment, to be used inter alia as a criterion for Social Fund interventions;
- ensuring that employment and social security policies interact more effectively so as to help prevent the unemployed sinking into long-term unemployment;
- providing adequate levels of income and social support for those who nevertheless remain unemployed for long periods.

The Commission pledges itself to work with Member States to achieve a better understanding of long-term unemployment encourage the Member States' policy efforts; and cooperate with the two sides of industry. Finally, the Commission states it will initiate a broad policy review at Community level in order to develop a more coherent medium-term approach to the problem.

**INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE**

Bruxelles, septembre 1984

LUTTE CONTRE LE CHOMAGE DE LONGUE DUREE (1)

A l'initiative de M. Ivor RICHARD, la Commission vient d'approuver une communication sur le problème du chômage de longue durée dans la Communauté et les mesures éventuelles permettant d'y remédier. Cette communication fait suite à une demande formulée par le Conseil commun des ministres des finances et de l'emploi de novembre 1982. La communication sera discutée lors du Conseil informel des 20-21 septembre et par le Comité permanent de l'emploi en octobre.

Plus de 4 millions de chômeurs de longue durée

On souligne dans la communication que le problème du chômage de longue durée a atteint désormais des proportions préoccupantes. En 1983, plus de 4 300 000 personnes étaient inscrites en permanence au chômage depuis au moins un an, dont 2 100 000 depuis deux ans ou plus. Il s'y ajoute que la menace de chômage de longue durée touche de plus en plus des régions entières de la Communauté à mesure que les principales sources traditionnelles d'emplois disparaissent sous l'effet conjugué des mutations technologiques et structurelles et de la stagnation économique. Le chômage des jeunes est particulièrement marqué et préoccupant (28% des chômeurs de longue durée ont moins de 25 ans). Cependant, les travailleurs âgés de 25 à 50 ans - dont bon nombre sont parmi les plus qualifiés - sont maintenant plus fortement représentés que par le passé parmi les chômeurs de longue durée.

Des milliers de familles réduites à la misère

La communication met l'accent sur les coûts socio-économiques du chômage de longue durée. Tous ceux qui en pâtissent n'ont pas droit aux indemnités de chômage et même pour ceux qui en bénéficient, plus le chômage dure, plus le taux des prestations diminue en règle générale. Dans un ou deux ans, de nombreuses familles risquent d'être réduites au taux minimal de l'aide sociale. Les études disponibles révèlent que la plupart des ménages enregistrent une très forte baisse de leur niveau de vie.

La Commission constate que les recherches effectuées jusqu'à présent infirment l'idée selon laquelle les chômeurs de longue durée trouvent généralement du "travail au noir" pour compléter le revenu qui leur est fourni par la sécurité sociale.

Elle souligne que le fait d'être privé d'un emploi pendant une longue période fait perdre à un individu son assurance et peut déboucher sur des sentiments d'humiliation et de solitude. Les compétences se détériorent faute d'être utilisées et nombreux sont ceux qui finissent par penser qu'ils ne retrouveront plus jamais d'emploi.

Un coût économique énorme

En ce qui concerne le coût économique, la Commission estime que le chômage de longue durée cause probablement au PIB de la Communauté une perte potentielle de production de 3 à 4%. En outre, les allocations de chômage dépassent actuellement 5% des dépenses publiques de la Comm... La communication ajoute également que la Communauté subit également des pertes à plus long terme dues au fait que l'éducation et la formation reçues demeurent inutilisées et que leurs acquis se détériorent. La Commission en conclut que le chômage de longue durée représente la forme la plus coûteuse d'inactivité payée.

Des mesures nationales inappropriées

La Commission examine les mesures en vigueur dans les Etats membres et constate qu'il ne semble pas y avoir de travail de réflexion systématique sur l'objectif et l'ampleur des mesures, sur leur compatibilité avec les objectifs économiques et sociaux généraux et sur les stratégies à long terme. De même, les rôles respectifs des services de l'emploi et de ceux de la sécurité sociale n'ont pas été clairement définis.

Mesures proposées

Dans ses conclusions, la Commission estime que selon les prévisions faites sur la base des tendances actuelles, le chômage dans la Communauté devrait rester à un niveau élevé pendant une grande partie de la présente décennie et que le chômage de longue durée devrait se maintenir au moins au niveau actuel.

Elle insiste sur le fait que la lutte contre le chômage de longue durée doit être à la fois renforcée et mieux orientée. L'objectif doit être de faire en sorte que le chômage temporaire ne dégénère pas en chômage de longue durée, que les personnes à la recherche d'un premier emploi aient des chances raisonnables d'en trouver un et, enfin, que les chômeurs de longue durée bénéficient d'un maximum de possibilités de conserver leurs qualifications. Cela nécessitera une intensification des efforts déployés par les gouvernements et les partenaires sociaux. La Commission souligne cependant que s'il est indispensable d'accroître l'efficacité des mesures en matière de marché de l'emploi, elles n'en devront pas moins être complétées par des mesures plus larges visant à stimuler la croissance économique et la création d'emplois.

La Commission propose des mesures spécifiques pour remédier aux insuffisances des politiques actuelles, à savoir :

- intensifier les efforts pour créer de nouvelles possibilités d'emploi et améliorer la souplesse et l'accessibilité du marché de l'emploi;
- fournir des informations appropriées et comparables sur le chômage de longue durée qui servirait, entre autres, de critère pour les interventions du Fonds social,
- assurer une interaction plus efficace des mesures prises en matière d'emploi et de sécurité sociale pour éviter que les chômeurs ne s'enlisent dans un chômage de longue durée;
- garantir des niveaux suffisants de revenu et d'aide sociale à ceux qui restent néanmoins sans travail pendant de longues périodes.

La Commission s'engage à coopérer avec les Etats membres pour mieux appréhender le problème du chômage de longue durée, encourager les efforts déployés par les Etats membres et coopérer avec les partenaires sociaux. La Commission déclare enfin qu'elle va entreprendre un vaste réexamen des politiques au niveau communautaire en vue de définir une approche plus cohérente du problème à moyen terme.